

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION
(QUATRIÈME COMMISSION)
11e séance
tenue le
vendredi 27 octobre 1995
à 13 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SÉANCE

Président : M. HOLOHAN (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/50/SR.11
15 novembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

La séance est ouverte à 13 h 5.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (A/50/21, A/50/462)

1. M. VALLE (Brésil) se félicite que le Département de l'information recoure désormais à des techniques plus modernes, que les ressources de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld soient désormais accessibles via des réseaux électroniques, et que les relations entre l'association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et le Département de l'information se soient améliorées. Tous ces facteurs vont dans le sens d'une plus grande transparence.

2. Le Département de l'information joue un rôle important dans la diffusion de l'information relative aux grandes conférences des Nations Unies, et il est bon qu'il coopère avec l'UNESCO pour organiser des séminaires visant à promouvoir le pluralisme et la diversité des médias. Le Département remplit également une mission essentielle en diffusant une information objective concernant le processus de paix au Moyen-Orient et l'aide apportée au peuple palestinien.

3. Le réseau de centres d'information des Nations Unies doit être renforcé, surtout dans les pays en développement, où les médias ont difficilement accès à l'information. Le Département de l'information devrait remédier sans tarder au déséquilibre qui persiste dans l'allocation des ressources aux différents centres d'information du monde. En ce qui concerne l'intégration de ces centres dans les bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies, il importe de procéder au cas par cas, en consultation avec les gouvernements hôtes, et de veiller à ce que chaque entité conserve son autonomie fonctionnelle et puisse s'acquitter intégralement de ses tâches.

4. Pour ce qui est des publications, elles doivent être produites de façon économique, paraître en temps utile et répondre à des besoins réels. Les programmes d'information comptent pour beaucoup dans le succès des opérations de maintien de la paix, mais le Département de l'information doit faire preuve de prudence et coopérer avec les autres départements intéressés car les opérations de maintien de la paix mènent chacune leur propre politique en matière d'information.

5. Pour que le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication devienne réalité, les États Membres sont à nouveau invités à présenter leurs suggestions sur les moyens susceptibles de renforcer la coopération internationale dans le domaine des infrastructures et des capacités de communication, conformément à la résolution 48/38 B de l'Assemblée générale.

6. M. ALLAREY (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la circulation de l'information laisse encore beaucoup à désirer : du fait de la pénurie de ressources et du transfert insuffisant de technologies, l'information fait défaut dans beaucoup de pays en développement alors que le monde industrialisé souffre de l'excès inverse. Or, l'information joue un rôle crucial dans tous les domaines, qu'il s'agisse du développement durable, du maintien de la paix ou de l'environnement. Les pays en développement et les pays les moins avancés doivent donc à tout prix accéder aux nouvelles techniques d'information; à cet égard, il importe par dessus tout de développer les

possibilités de formation pour les journalistes et de renforcer les programmes existants, en particulier ceux qui sont mis en oeuvre sous l'égide du Département de l'information et de l'UNESCO. Le dialogue Nord-Sud et la coopération Sud-Sud peuvent également servir de cadre pour le rétablissement de l'équilibre en matière d'information.

7. Considérant les questions de développement comme prioritaires, le Groupe des 77 et la Chine demandent à nouveau que la publication et la distribution du "Forum du développement", ou d'un équivalent, reprenne à l'échelle du système. Par ailleurs, ils sont favorables au maintien et au renforcement du réseau de centres d'information des Nations Unies, auxquels il convient de fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires à la diffusion d'une information complète et objective sur les activités et les réalisations des organismes des Nations Unies. Pour ce qui est de l'intégration de ces centres dans les bureaux extérieurs du PNUD, la question doit être envisagée au cas par cas, en consultation avec les pays hôtes.

8. M. RI Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) dit que tous les peuples du monde partagent le désir de créer un monde libre et pacifique, et que l'information peut jouer un rôle important dans la réalisation de cet objectif. Cependant, les technologies modernes restent aux mains des pays développés, servant leurs intérêts et leur permettant de diffuser leurs doctrines; il est dès lors crucial de rétablir l'équilibre et l'équité dans ce domaine et d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, notamment grâce à la coopération régionale et la coopération Sud-Sud. Le groupe des non-alignés a déjà fait beaucoup d'efforts dans ce sens, par exemple en organisant la quatrième Conférence des Ministres de l'information des pays non alignés à Pyongyang en 1993. La République populaire démocratique de Corée entend bien persévérer sur cette voie en renforçant son système d'information national et en coopérant avec les organismes Nations Unies et les organes d'information d'autres pays; son admission en tant que membre à part entière du Comité de l'information reflète d'ailleurs sa volonté de participer activement aux activités internationales menées dans le domaine de l'information.

9. M. AL-HAJ (Qatar) dit que si l'information a fait du monde un village planétaire, la crainte de voir des pays développés dominer complètement la scène a fait que des voix s'élèvent au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales pour réclamer l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information qui soit plus juste et mieux équilibré.

10. L'information à Qatar a pour devise : liberté, crédibilité et responsabilité. En effet, le libre flux de l'information permet au pays de rester en contact avec le monde extérieur. Cela étant, Qatar rejette les campagnes de désinformation dirigées contre la région du Golfe. L'information se doit d'être objective, et, à cette fin, il faut puiser à des sources fiables et ne succomber ni aux préjugés, ni aux considérations politiques douteuses. À cet égard, l'ONU doit s'employer à instaurer un nouvel ordre de l'information qui puisse aider les pays en développement à préserver leur identité culturelle, cette authenticité devant aller de pair avec le progrès technologique de notre temps.

11. À cette fin, il faut renforcer les programmes de formation organisés à l'intention des journalistes et autres spécialistes de l'information. Le Département de l'information pourra apporter, en la matière, un précieux concours. Il faut également procéder à un échange de compétences techniques, créer des noeuds aux niveaux régional et interrégional et renforcer ceux qui existent. Dans cette optique, Qatar ne peut que se féliciter de l'ouverture d'un centre d'information des Nations Unies à Sanaa pour couvrir la région.

12. M. DOUGLAS (États-Unis d'Amérique) dit que pour préparer l'Organisation des Nations Unies aux tâches qui l'attendent au XXI^e siècle, il importe avant tout d'en restructurer le système bureaucratique. Citant l'Ambassadeur Albright, il affirme que le Département de l'information pourrait être considérablement réduit, sans préjudice du mandat qui lui a été confié, s'il s'efforçait d'utiliser ses ressources le plus rationnellement possible. Il convient donc de se demander, pour chaque activité, dans quelle mesure elle contribue à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Organisation.

13. Ainsi, s'il s'avère que les centres d'information des Nations Unies ne s'acquittent pas efficacement de leur mission d'information ou ne sont pas suffisamment économiques, il faut envisager de transférer leurs fonctions à des bibliothèques universitaires ou à des institutions privées. En ce qui concerne la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, il faut se demander si elle constitue une source de références utile pour le Secrétariat et les États Membres et si son programme de publications correspond aux directives qui lui ont été données; un consultant indépendant devrait être chargé d'étudier ses objectifs et sa structure actuelle et de proposer un plan de réforme. Pour ce qui est du Département de l'information lui-même, les nouvelles technologies telles qu'Internet et le World Wide Web devraient lui permettre de réduire considérablement les déplacements de son personnel.

14. M. TALPUR (Pakistan) dit que la fin de la guerre froide et les progrès rapides dans le domaine de l'information et des communications donnent la possibilité aux pays en développement et aux pays développés de chercher ensemble à réaliser leur objectif commun qui est l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus équilibré et plus équitable. Ce nouvel ordre faciliterait le transfert des technologies des pays développés aux pays en développement, le partage des connaissances spécialisées, la circulation de l'information dans les deux sens, ce qui, à son tour, favoriserait une plus grande harmonie et une meilleure compréhension entre des sociétés à valeurs sociales et culturelles diverses et remédierait aux disparités qui désavantagent actuellement le tiers monde.

15. Le Pakistan estime que si ces disparités persistent, elles nuiront au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde. À cet égard, il apprécie les efforts déployés par le Département de l'information, et souligne qu'il conviendrait d'augmenter les ressources dont il dispose.

16. Le Gouvernement et le peuple pakistanais qui ont connu une sombre période de loi martiale et de censure sont pleinement conscients de l'importance de la liberté de la presse, garantie de la liberté d'expression telle qu'elle est énoncée dans la Charte et aussi dans la Constitution pakistanaise. Tous les journaux auparavant placés sous le contrôle direct du Gouvernement pendant

30 ans ont été privatisés. Le Gouvernement prend aussi des mesures pour transformer la télévision et la société de radiodiffusion pakistanaises en institutions pleinement autonomes. Les agences de presse étrangères jouissent d'une liberté totale et les chaînes internationales de télévision comme CNN et la BBC sont d'un accès facile pour les téléspectateurs pakistanais.

17. La délégation pakistanaise approuve les activités de diffusion d'informations du Département concernant les opérations de maintien de la paix et le développement, mais juge encore insuffisante la diffusion d'informations objectives sur les violations des droits de l'homme qui se produisent dans différentes régions du monde, notamment en Bosnie, au Rwanda et dans l'État du Cachemire occupé par plus d'un million de troupes indiennes qui y sèment la terreur.

18. Le Pakistan se félicite de l'initiative du Sous-Secrétaire général à l'information de créer un groupe de travail interdépartemental sur les stratégies d'information concernant les opérations de maintien de la paix et les autres opérations de l'ONU sur le terrain. Mais il est essentiel pour le succès de ces opérations que les informations les concernant soient diffusées de manière plus continue, tant dans les pays où elles se déroulent que dans les pays qui fournissent des contingents de manière à sensibiliser l'opinion.

19. Le Pakistan estime que les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle décisif en donnant une image positive de l'Organisation des Nations Unies et en faisant connaître ses activités, en particulier dans les pays en développement où les médias n'ont qu'un accès limité à l'information. L'indépendance de ces centres est indispensable à leur bon fonctionnement.

20. Si le principe de la rentabilité doit évidemment être appliqué dans le domaine des publications, il ne faut pas pour autant perdre de vue les objectifs de l'Organisation, et il est regrettable que la publication du Forum du développement ait été interrompue. Il faudrait également renforcer les services de la bibliothèque Dag Hammarskjöld qui joue un rôle très utile dans les domaines de l'éducation et de la diffusion des connaissances.

21. Le Pakistan se félicite de l'esprit de consensus qui a régné au sein du Comité de l'information et souhaite vivement que les deux projets de résolution figurant dans le rapport (A/50/21) soient adoptés par consensus.

22. M. ZEGHIB (Algérie) dit qu'à une époque où les possibilités de transmission effacent les frontières entre nations et cultures, plus de 1 500 atteintes à la liberté de la presse sont encore recensées chaque année dans le monde. La liberté d'informer et d'être informé est particulièrement compromise en Algérie, où le métier de journaliste est devenu l'un des plus dangereux du monde. En effet, les journalistes, accusés d'être les serviteurs du régime, sont devenus la cible prioritaire du terrorisme intégriste. Ils refusent cependant de céder et sont soutenus dans leur volonté d'informer et de témoigner par l'UNESCO et d'autres associations internationales.

23. Compte tenu du rôle que joue l'information dans les relations publiques internationales, il est indispensable d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information basé sur une meilleure circulation de l'information et une

répartition équitable des moyens de communication, tributaires toutes deux de réels transferts de technologie et d'une véritable volonté de coopération internationale. Quant à l'ONU, elle se doit de porter son message à toutes les parties du monde, et d'être à l'écoute des avis de tous, afin de donner plus de transparence à ses activités et d'assurer une meilleure adhésion à ses objectifs. C'est pourquoi il faut, d'une part, faire appel à tous les moyens de communication modernes et, d'autre part, soutenir les centres d'information des Nations Unies en les dotant des moyens nécessaires à l'exécution de leur mandat; l'intégration de ces organes de liaison dans les bureaux extérieurs d'autres organismes des Nations Unies doit être envisagée au cas par cas, en consultation avec les gouvernements des pays hôtes, et ne doit pas compromettre leur autonomie fonctionnelle.

24. M. BADRDDIN (Jamahiriya arabe libyenne) dit que son pays considère l'information comme un instrument d'entente et de dialogue entre les peuples, de paix, de développement et de progrès économique, social et culturel. Or si l'information est en effet un facteur déterminant dans l'instauration de la confiance entre les peuples et les États, force est de constater que les organes d'information mondiaux ne sont ni objectifs ni impartiaux, certains pays développés les manipulant de façon à propager leurs idéologies et leurs valeurs culturelles et les utilisant comme autant de moyens de désinformation pour promouvoir leurs intérêts.

25. La campagne médiatique orchestrée contre la Jamahiriya arabe libyenne pour la faire passer pour un État terroriste aux yeux de l'opinion publique mondiale illustre bien cet état de choses. C'est ainsi que, alors même qu'il a été établi que la Jamahiriya n'était nullement impliquée dans l'attentat contre une boîte de nuit de Berlin-Ouest, les États-Unis n'ont offert ni excuses ni réparations pour les bombardements de 1986. Bien au contraire, ils mobilisent leurs organes d'information pour discréditer la Jamahiriya, en affirmant, avant même que la justice ne se soit prononcée, que deux ressortissants libyens étaient impliqués dans l'affaire Lockerbie.

26. S'il y a lieu de se féliciter des efforts déployés par le Département de l'information concernant les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, il n'en demeure pas moins que le Département doit redoubler d'efforts pour traiter davantage des questions de développement économique et social, et mobiliser l'opinion publique mondiale autour de questions prioritaires telles que l'élimination du colonialisme, la question de Palestine, la protection de l'environnement, les séquelles de la guerre et les conséquences que pourrait avoir, en politique internationale, le recours par les grandes puissances aux sanctions et à l'embargo économiques.

27. L'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Département de l'information doivent organiser des stages de formation à l'intention de journalistes et autres spécialistes de l'information des pays en développement et coopérer davantage avec le Pool des agences de presse des pays non alignés. Dans le même ordre d'idées, la Jamahiriya met l'accent sur la nécessité de renforcer les centres d'information, en mettant en garde contre leur intégration aux bureaux extérieurs du PNUD, avant d'en avoir notifié les pays hôtes et sans consultation préalable.

28. M. TUCKER (Bahamas) se félicite du renforcement du rôle des centres d'information des Nations Unies et souhaite, à cet égard, appuyer la proposition faite par la représentante de la Jamaïque concernant la nomination d'un fonctionnaire de l'information au Bureau du PNUD à la Jamaïque, bureau qui contribue très utilement à tenir la région informée des activités de l'Organisation.

29. Il tient à féliciter également le Département de l'efficacité du Groupe des programmes radio destinés aux Caraïbes et de la qualité des émissions qu'il diffuse. Ces émissions constituent le meilleur moyen de renseigner les habitants des Bahamas sur l'activité de l'Organisation. À cet égard, l'activité du Centre régional des Caraïbes implanté à Port-of-Spain mérite également tous les éloges.

30. La coopération entre le département de l'information et les institutions spécialisées des Nations Unies doit demeurer un élément clef des efforts déployés par le Département pour réaliser ses objectifs et on ne peut que se féliciter de l'initiative de ce dernier de resserrer sa collaboration avec le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et l'UNESCO.

31. La délégation des Bahamas souhaite également souligner le rôle important que les programmes et activités d'information du Département doivent continuer à jouer pour contribuer au succès des opérations de maintien de la paix de l'Organisation, notamment en sensibilisant l'opinion publique en faveur de ces opérations tant dans les pays où elles se déroulent que dans les pays qui fournissent des contingents. Le Département devrait davantage participer aux premiers stades de la planification de ces missions.

32. La communication est un important moyen d'aider les peuples à réaliser leurs objectifs politiques, socio-économiques et culturels et de façonner le monde de demain. Pour les États Membres mal lotis sur le plan technique, le Département de l'information demeurera une source précieuse d'informations. Les États Membres en mesure de le faire sont donc instamment invités à continuer d'appuyer les activités de cet organe.

33. M. SAMADI (République islamique d'Iran) dit que, en dépit des débats sur la question, les disparités entre pays développés et pays en développement, tant en ce qui concerne les techniques que les ressources, persistent et l'information ne circule que dans un seul sens, les pays développés ayant pratiquement le monopole de la collecte et de la diffusion de l'information en raison des avantages techniques dont ils disposent. C'est pourquoi la République islamique d'Iran a toujours été en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre international de la communication, plus juste et plus équilibré. En outre, il faut que la communauté internationale fournisse aux pays en développement les moyens financiers et techniques indispensables pour que l'information circule dans les deux sens et qu'un véritable dialogue puisse s'instaurer.

34. S'il est clair que le Département de l'information a tiré parti des techniques électroniques de communication et des autoroutes de l'information pour diffuser des informations sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies, force est de constater que, faute d'infrastructures, les bénéficiaires ne représentent qu'un groupe limité de pays développés. Le

Département de l'information devrait éviter de se concentrer sur certains aspects seulement des activités de l'Organisation, et tenir dûment compte de l'engagement de l'Organisation de promouvoir le développement économique et d'éliminer totalement le colonialisme en donnant toute la publicité voulue aux activités de l'Organisation dans ce domaine.

35. En conclusion, l'orateur souhaite souligner l'importance du rôle des centres d'information des Nations Unies et se félicite de la réactivation du Centre des Nations Unies à Téhéran.

36. M. ZVONKO (Biélorus) dit que l'information constitue une partie intégrante des transformations socio-économiques et culturelles et un important instrument de progrès et de démocratisation. Il est par conséquent essentiel que tous les États puissent y avoir également accès.

37. La délégation biélorussienne se félicite des méthodes novatrices appliquées pour rationaliser l'activité de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de l'information. Le Biélorus considère qu'il est extrêmement important de renforcer le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies et des éléments information des bureaux des Nations Unies dans les pays ayant récemment accédé à l'indépendance et dans les pays en transition, car ces centres constituent des liens essentiels entre l'Organisation et les États Membres et contribuent à gagner l'opinion publique internationale à la politique en matière d'information de l'ONU. Dans les pays en transition tout particulièrement, il faudrait pour y parvenir doter les bibliothèques de ces centres de publications socio-économiques et développer l'échange d'informations entre les centres et les ministères des affaires étrangères, les bibliothèques nationales depositaires et les associations pour l'ONU des pays d'accueil.

38. Appuyant en principe l'intégration des centres d'information aux bureaux extérieurs du PNUD, le Biélorus estime cependant que cette intégration doit être décidée au cas par cas, en concertation avec les gouvernements concernés en tenant compte des conditions propres à chaque pays. À cet égard, le Biélorus souhaite féliciter l'élément information du Bureau intégré des Nations Unies à Minsk des excellents résultats qu'il a obtenus en instaurant un dialogue constructif entre l'Organisation et les Services administratifs et organisations du Biélorus.

39. La délégation biélorussienne tient à souligner l'importance exceptionnelle tant pour son propre pays que pour toute la communauté internationale des activités d'information liées à la catastrophe de la centrale de Tchernobyl, dont le 10^e anniversaire sera célébré le 26 avril 1996. C'est pourquoi elle souhaiterait proposer un programme d'activités d'information spécialement adapté à la circonstance. Ces activités pourraient s'inscrire dans le cadre d'une semaine commémorative de la tragédie de Tchernobyl, organisée au Siège de l'ONU, qui comprendrait diverses manifestations. Il est à espérer que le Département de l'information assurera la plus large diffusion possible à toutes ces activités. La République du Biélorus, quant à elle, accordera au Département tout le concours possible pour la mise au point des manifestations qui se dérouleront à l'occasion de ce tragique anniversaire.

40. Mme SHANKAYA (Zambie) dit que le développement spectaculaire de la diffusion de l'information entre l'Organisation et ses États Membres est dû à la bonne gestion du Département de l'information et aux partenariats qu'il a su instaurer avec les médias et d'autres groupements importants dans le monde entier. Cela étant, le Département doit redoubler d'efforts pour créer les conditions qui permettront aux pays en développement de disposer de techniques de communication adaptées à leurs besoins, ce qui permettra alors de développer des réseaux de télécommunication aux niveaux sous-régional, régional et international. Mais le Département demeure incontestablement le chef de file pour ce qui est de la diffusion d'un message de paix et de développement devenu essentiel à une époque où le monde est déchiré par des conflits de toutes sortes.

41. Par ailleurs, étant donné les responsabilités écrasantes sous lesquelles ploient de nombreux gouvernements, la délégation zambienne se félicite de la décision figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/50/462, par. 22) de tenir la communauté des organisations non gouvernementales informée des activités du Département, grâce notamment à des réunions d'information hebdomadaires, au bulletin hebdomadaire DPI/NGO Link qui contient des informations sur les manifestations tenues au Siège, et au Centre d'information des ONG où les représentants de ces organisations peuvent obtenir des documents de l'Organisation des Nations Unies et du Département.

42. Les ONG en effet assument des responsabilités de plus en plus grandes dans les domaines social, économique et humanitaire. En Zambie, par exemple, elles se sont avérées très efficaces en transmettant les informations pertinentes à la population rurale et en la sensibilisant à de nombreuses questions, notamment à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing.

43. Compte tenu de l'importance croissante des opérations de maintien de la paix, la délégation zambienne approuve entièrement la décision du Département de publier la série Livres bleus, publication visant à décrire en un seul volume le rôle capital que l'ONU a joué dans le maintien de la paix et qui permettra au grand public d'être bien informé des responsabilités et des réalisations de l'Organisation.

44. L'année 1996 ayant été désignée Année internationale de l'élimination de la pauvreté, il faudra mettre l'accent sur l'Agenda pour le développement du Secrétaire général et sur la diffusion d'informations propres à permettre à la communauté internationale de s'attaquer au fléau de la pauvreté.

45. La Zambie est très reconnaissante au Département de l'information des moyens et installations mis à sa disposition grâce au Centre d'information des Nations Unies de Lusaka qui dessert plusieurs autres pays de la sous-région. Malheureusement, ce centre est privé de directeur depuis longtemps et son efficacité s'en ressent.

46. Finalement, la délégation zambienne n'est pas en faveur de l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du PNUD car cet organisme est déjà surchargé et ne pourrait en aucun cas assumer des responsabilités supplémentaires.

47. M. DOUDECH (Tunisie) dit que pour relever les défis qui caractérisent le monde d'aujourd'hui, l'information est un élément indispensable et qu'il est nécessaire, du fait du décalage qui existe entre pays développés et pays en développement dans ce domaine, de développer la coopération internationale en matière de transfert de technologie afin d'aider les pays en développement à maîtriser l'information. La délégation tunisienne se félicite de la politique de partenariat avec les médias et les groupes d'influence nationaux menée par le Département de l'information. Elle constate avec satisfaction que le Département a accordé un rang de priorité élevé à la couverture des activités de développement. À ce propos, une attention particulière doit être accordée à la situation en Afrique et il importe de publier plus fréquemment la revue Afrique Relance. Le Département joue un rôle important en sensibilisant la communauté internationale aux questions débattues lors des conférences mondiales en vue de mobiliser les individus et d'apporter le soutien politique nécessaire à la réalisation des plans d'action élaborés par lesdites conférences. S'agissant des efforts déployés par le Département pour couvrir les opérations de maintien de la paix et les autres opérations de l'ONU, il faut saluer la création d'un Groupe de travail interdépartemental sur les stratégies d'information dans ce domaine, car ces opérations doivent disposer de moyens d'information efficaces afin de pouvoir expliquer leur mandat à la population et contrecarrer la diffusion à leur sujet de renseignements faux. La délégation tunisienne se félicite de l'organisation par le Département de séminaires à l'intention des pays en développement, tels que celui qui se tiendra dans un proche avenir à Sanaa sur le développement et la promotion de médias pluralistes dans les pays arabes ou celui qu'il a organisé sur l'assistance au peuple palestinien dans le domaine de l'information.

48. La Tunisie, qui attache une grande importance aux activités des centres d'information des Nations Unies, salue les efforts consentis en vue de rationaliser leur gestion et d'accroître l'efficacité de leur action. En ce qui concerne l'intégration de ces centres aux bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la délégation tunisienne réitère qu'il convient de procéder au cas par cas et en concertation avec les gouvernements concernés.

49. M. BUKURU (Burundi) se félicite des mesures prises par le Département de l'information en vue de tirer le meilleur parti des technologies modernes de l'information et d'atteindre tous les groupes cibles. Il incombe au Département d'assurer un accès mondial à ses produits, et il importe de le soutenir financièrement dans l'application de sa mission.

50. L'ordre mondial de l'information est déséquilibré et inique, les moyens technologiques étant utilisés pour semer la haine et diffuser des idéologies destinées à détruire des communautés entières. Le Burundi est particulièrement préoccupé par les émissions diffusées par la radio pirate "Radio Démocratie", qui est la propriété du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) et de sa branche armée, les Forces de défense de la démocratie (FTD). En effet, cette radio incite la population à la haine ethnique et au soulèvement contre les institutions gouvernementales légitimes. Ces émissions couvrent une grande partie de la sous-région et risquent de la déstabiliser. Le Burundi ne dispose pas des moyens techniques nécessaires pour éliminer cette radio qui fragilise le processus de réconciliation nationale et, après avoir officiellement saisi le

Conseil de sécurité de cette question, demande le concours de la communauté internationale et surtout des pays voisins, afin de maintenir la stabilité du Burundi et des pays de la région. Enfin, la délégation burundaise se félicite du rôle positif joué par le Centre de l'information des Nations Unies à Bujumbura, mais réitère sa demande visant à ce que le poste de directeur du Centre soit restauré.

51. M. TAKAHASHI (Japon) dit que les opérations hors Siège de l'Organisation des Nations Unies doivent être appuyées par un système de communication efficace. Il se félicite de la qualité de la série des livres bleus ainsi que de l'utilisation accrue des réseaux électroniques par le Département et rappelle que sa délégation a fait des propositions sur la façon d'améliorer l'utilisation des bibliothèques dépositaires lors de la dix-septième session du Comité de l'information. En ce qui concerne le rôle du Département dans l'élaboration d'une stratégie médiatique pour les opérations de maintien de la paix et les autres opérations sur le terrain, la délégation japonaise se félicite de la création d'un groupe de travail interdépartemental et d'une liste de membres du personnel. La délégation japonaise fait observer que l'établissement de priorités et le choix des activités menées dans ces domaines prioritaires constituent deux questions distinctes; aussi, un désaccord sur les activités n'implique pas que l'on rejette les priorités fixées. À cet égard, la délégation japonaise, notant les observations formulées par le Sous-Secrétaire général à l'information lors de la dix-septième session du Comité de l'information concernant le statut de la publication Development update, attend avec intérêt l'étude de faisabilité qui doit être entreprise par le CCINU sur une éventuelle nouvelle publication consacrée aux questions de développement.

52. La délégation japonaise se félicite des activités multiformes du Département dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général (A/50/462), en soulignant toutefois qu'il importe d'évaluer ces activités au regard des résultats finals. Au moment où l'Organisation connaît des difficultés financières, il faut se féliciter que le Sous-Secrétaire général à l'information ait entrepris d'appliquer une politique efficace en matière d'information tout en procédant à une rationalisation des activités du Département qui s'est traduite par une réduction de 3,2 % des ressources inscrites dans le budget-programme.

53. M. YAFEI (Chine) dit que, au cours des dernières années, le Département de l'information a joué un rôle très utile en informant la communauté internationale des efforts déployés par l'Organisation en vue de régler les conflits régionaux par des moyens pacifiques et de maintenir la paix internationale. L'intégration des activités d'information aux opérations de maintien de la paix de l'ONU aiderait grandement à renforcer la compréhension mutuelle entre les populations des pays concernés et le personnel des opérations de maintien de la paix de l'Organisation, mais il importe de veiller à respecter la volonté des pays concernés et à éliminer les différends par le biais de consultations. Dans le cadre des opérations de maintien de la paix en particulier, les activités de l'Organisation dans le domaine de l'information devraient servir la cause de l'ensemble des États Membres et non seulement celle d'un petit nombre de pays ou de groupes. Pour cela, l'information doit être impartiale et non sectaire afin de maintenir la neutralité et l'équité de l'Organisation.

54. Avec le renforcement des relations entre les pays et de l'interdépendance et de la complémentarité économiques de ceux-ci, nul pays ne peut se permettre de rester à l'écart de la communauté internationale. Pour cette raison, l'Organisation devrait appuyer davantage la mise en place d'un nouveau type de relations économiques internationales justes et équitables visant à assurer l'égalité et le développement de tous les États. En effet, ce n'est qu'en s'attachant sérieusement à régler les problèmes que rencontrent les pays en développement dans des domaines tels que le développement économique, la stabilité sociale et l'élimination de la pauvreté, que l'on pourra parvenir à une prospérité générale dans le monde, base solide pour l'instauration de la paix.

55. Pour atteindre cet objectif, l'Organisation doit prendre des mesures pratiques dans le domaine de l'information afin de fournir l'assistance technique et financière voulue aux pays en développement, en vue de renforcer leur infrastructure dans le domaine de l'information et des communications et, partant, éliminer le retard pris par rapport aux autres pays et réduire progressivement le déséquilibre qui caractérise le système international de l'information.

56. M. ZAHKAN (Égypte) dit que du fait de la participation accrue de l'Organisation dans des domaines fort divers touchant les affaires internationales, de la diplomatie préventive à l'imposition de la paix, ainsi que dans les différents domaines touchant le développement économique et social, le Département de l'information a dû relever de nombreux défis. À cet égard, il faut se féliciter des efforts qu'il a déployés en vue de faire connaître à l'opinion publique la mission de l'Organisation en matière de paix et de développement, notamment en recourant à des innovations technologiques telles que l'accès en ligne directe, les réseaux interactifs et les liaisons radiotéléphoniques, qui permettent à une très large audience d'accéder aux matériaux de l'Organisation. Il convient de se féliciter aussi de l'utilisation de bases de données sur CD ROM par la bibliothèque Dag Hammarskjöld. Le Département entretient des relations de coopération fructueuse avec l'UNESCO en matière de développement des communications. À cet égard, la délégation égyptienne attend avec intérêt le Séminaire sur les médias arabes indépendants et pluralistes qui doit se tenir en janvier 1996 à Sanaa.

57. Le Département de l'information, par le biais de ses programmes et publications sur la Palestine, continue de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de la promotion du processus de paix en cours. Il faut se féliciter à cet égard de l'organisation, par le Département, du Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien dans le domaine du développement des médias, et du programme de formation actuellement dispensé à un groupe de journalistes palestiniens. Les programmes et publications de l'Organisation devraient accorder une place plus importante aux questions de désarmement, en particulier à la question de la dénucléarisation de la région, en vue de mieux faire prendre conscience aux pays de la région et au reste du monde de la gravité de cette question qui perdure. Il convient à cet égard de se féliciter de l'organisation par le Département de l'information, en coopération avec le Centre des Nations Unies pour les affaires

de désarmement, de débats dans le cadre des Semaines du désarmement. Une plus large diffusion de l'information sur les activités de l'Organisation aura pour effet d'accroître l'ouverture et la transparence et, partant, aidera à combattre les critiques injustifiées faites à l'Organisation.

58. M. OMER (Soudan) dit que la révolution de l'information, qui se caractérise par une évolution rapide de la technologie des communications et un foisonnement des moyens d'information, a fait du monde un village planétaire. Cependant, un écart s'est créé entre les pays qui détiennent les technologies modernes et les autres. Les grandes puissances de l'information imposent leurs points de vue et diffusent leurs idéologies, tandis que les pays qui continuent de recourir aux moyens de communication traditionnels doivent lutter pour faire connaître à l'extérieur leur culture et leurs traditions. Cette disparité s'accompagne d'une désinformation à des fins stratégiques, politiques et sociales. Cette question se rattache à celle de l'imposition de modes de comportement et de leur diffusion par tous les moyens au mépris des cultures, traditions et croyances des autres peuples, l'information communiquée colportant des stéréotypes et des préjugés. L'information se concentre aussi sur les problèmes et les échecs des pays en développement. Le facteur commercial est devenu une fin en soi, remplaçant la recherche de la vérité et l'analyse des causes des problèmes et échecs susmentionnés.

59. Le Département de l'information a un rôle très important à jouer. Il doit non seulement faire connaître les activités de l'Organisation et les problèmes des pays en développement, mais aussi souligner les réalisations de ces derniers, afin que la communauté internationale n'ait pas une fausse image de ces pays. Le Soudan espère que le Département de l'information aidera à contrecarrer les campagnes de désinformation dirigées contre certains pays membres, en particulier des pays en développement. Le Département de l'information des Nations Unies, qui s'est concentré sur les drames humanitaires dans différents pays et a collaboré aux campagnes contre la discrimination raciale et l'apartheid, devrait aussi faire connaître certaines pratiques constatées dans certains pays développés, telles que la xénophobie et la discrimination dont sont victimes les immigrés, ainsi que les effets néfastes de l'ajustement structurel imposé aux pays en développement.

60. Le Soudan tient à faire connaître la vérité aux Soudanais et à tous les représentants des agences de presse au Soudan. À cette fin, des tribunes d'information ont été créées à tous les niveaux. Malgré cela, l'image du Soudan diffusée à l'étranger est déformée, car certains milieux ne veulent pas que le Soudan devienne un modèle d'indépendance en respectant son patrimoine social et culturel. Il convient de noter à cet égard que certaines organisations non gouvernementales dans le domaine humanitaire agissent de même afin de plaire à leur siège à l'étranger.

61. Le Soudan, vaste pays multiculturel qui a une frontière commune avec neuf pays, est tout désigné pour accueillir un centre d'information des Nations Unies. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Centre d'information à Khartoum et espérons qu'un directeur sera nommé sans délai, le précédent directeur étant parti depuis un an.

62. M. SANBAR (Sous-Secrétaire général à l'information) dit que le Département de l'information n'épargnera aucun effort pour donner suite aux questions soulevées par les délégations. Le Département continuera à rationaliser ses activités sur le plan financier et à mieux les cibler pour pouvoir relever les défis qui lui sont lancés. À cette fin, le Sous-Secrétaire général compte sur l'appui et le soutien de toutes les délégations.

63. Le PRÉSIDENT (Irlande), en l'absence d'objections, déclare que le Comité adopte les projets de résolution A et B figurant au paragraphe 52 du document A/50/21, ainsi que le projet de décision figurant au paragraphe 53 du document A/50/21, sans qu'il soit procédé à un vote. Le Comité ayant ainsi terminé son examen du point 87 de l'ordre du jour, M. Holohan propose – et il en est ainsi décidé – que le Rapporteur présente les rapports sur les questions examinées directement à l'Assemblée générale.

64. M. SOUFIANE (Algérie) a pris la parole pour soulever une question de procédure et M. Zahid (Maroc) a exercé son droit de réponse.

La séance est levée à 18 h 15.